

ASBL Collège Saint-Augustin

Chaussée d'Ath 1

7850 ENGHIEU

Organisant le C.E.S.C. Saint-Augustin

1er Degré autonome (Maison Saint-Augustin)

2e et 3e Degrés d'ens.général (Collège Saint-Augustin)

2e et 3e Degrés d'ens.technique et professionnel (Institut Saint-Augustin)

ASBL EFoPE

Rue de la Fontaine, 22

7850 ENGHIEU

Organisant les écoles paroissiales

Institut Albert 1er et

Ecole Saint-Vincent de Paul

à Enghien

PROJET D'ETABLISSEMENT

0. Introduction

Dans l'esprit du Projet éducatif défini par les Pouvoirs organisateur des écoles paroissiales d'Enghien et du C.E.S.C. Saint-Augustin et, dans la volonté de respecter le Projet pédagogique défini par la Fédération de l'Enseignement secondaire Catholique, les Conseils de Participation respectifs proposent un projet d'établissement qui veut, par des mesures concrètes, favoriser à la fois la réussite scolaire des élèves., mais aussi épanouir et développer la personne de chacun des membres de notre Communauté éducative.

A cet effet il propose diverses initiatives. Certaines d'entre elles sont déjà d'application dans les écoles D'autres sont nouvelles et devront se réaliser progressivement dans les mois à venir. Dans tous les cas, comme d'ailleurs le prévoit le Décret, une évaluation annuelle devra permettre

1. d'analyser ce qui a été fait, en vue d'y apporter des améliorations ;
2. de relever les aspects positifs et négatifs des moyens mis en œuvre ;
3. de proposer éventuellement d'autres moyens d'action ;
4. de mettre l'accent sur tel ou tel aspect pour le réaliser d'une façon plus concrète dans un temps déterminé.

1. Premier objectif : Favoriser la réussite scolaire. Les mesures pédagogiques seront de trois ordres :

1.1. Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Educateurs de l'enseignement secondaire et des directions de l'école fondamentale.

Leur travail sera organisé de façon à leur permettre d'exercer un rôle de contrôle et d'accompagnement pédagogique par :

- des mesures destinées à prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- des moyens leur permettant d'apporter une aide individuelle et de jouer un rôle de médiateur dans les conflits qui peuvent survenir,
- dans le secondaire, un horaire optimal de présence et d'assistance aux élèves tant à la bibliothèque, la vidéo, le Cybermédia, que lors des travaux dirigés à l'étude.

A cet effet une organisation par étages a été mise en place afin de donner à deux éducateurs la responsabilité à la fois d'un niveau et d'un étage.

C'est ainsi que deux éducateurs prennent en charge les élèves regroupés dans les locaux industriels et techniques; dans les bâtiments du CSA, le 1er Degré au 1er étage avec deux éducateurs, le 2e Degré au 2e étage, le 3e Degré au 3 étages,

1.2. Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Enseignants.

- a. Le Règlement des études précisera toutes les mesures visant à respecter le Prescrit légal de régularité des études et à favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Il comprendra notamment :

1. un plan général de progression dans les différentes matières et pour le primaire, assurer la continuité des apprentissages par cycles ;
2. les objectifs clairement définis pour construire et acquérir les savoir, savoir-faire et savoir-être;
3. les règles d'évaluation : objet, forme, rythme et contenu, en veillant à ce que leur application soit identique pour les élèves d'une même section et d'un même niveau d'études en pratiquant l'évaluation formative ;
- 4 la différenciation des apprentissages.
5. des séances de révision : procédure et calendrier seront aménagés à la fin de chaque trimestre pour permettre une préparation des bilans et examens.
Une communication complète et circonstanciée en sera faite aux parents.

b. Sur le terrain professionnel, on veillera plus spécialement aux objectifs suivants :

1. développer la formation permanente et le recyclage tout en respectant l'équilibre des horaires et les disponibilités des uns et des autres;
2. organiser la concertation entre enseignants d'une même discipline et d'une même classe. Plus particulièrement dans le fondamental, planifier des concertations par cycle, entre cycles ou en équipe ;
3. redéfinir les types de Conseil de classe organisés et améliorer les rencontres avec les parents afin de rendre celles-ci plus efficaces;
4. consacrer au moins deux journées par année scolaire à une réflexion pédagogique au sein des écoles fondamentales et secondaires.

c. Dans le domaine des innovations pédagogiques, on tiendra à :

1. poursuivre les actions menées par des groupes de professeurs pour rencontrer les élèves dans la vie de tous les jours, qu'il s'agisse pour l'école secondaire du groupe "Etoile", du groupe "Professeurs-Relais", etc.;
2. multiplier et parfaire les échanges d'élèves pour un meilleur développement de la Citoyenneté belge et européenne;
3. multiplier les occasions de mieux connaître les rouages publics et de s'intégrer dans la vie du citoyen;
4. poursuivre le projet mis en place au 2e Degré Professionnel à rythme différencié;
5. intensifier l'accès aux moyens technologiques et informatiques, notamment multimédias, bibliothèques, médiathèques, Internet, etc.;
6. favoriser, comme le permet le Décret, des cours en immersion linguistique, afin de rendre plus efficace la connaissance des langues étrangères. A titre d'exemple, on pourra organiser des cours d'histoire, de géographie ou de biologie, dans une autre langue que la langue maternelle.
7. développer l'apprentissage précoce du néerlandais à partir de la 2^e maternelle suivant un horaire adapté aux élèves ;

1.3. Mesures relevant plus directement de la mission du Conseil de Participation.

a. De manière générale, on s'efforcera de :

1. aménager la journée scolaire de sorte qu'elle permette :
 - l'élaboration d'horaires pédagogiques respectant l'équilibre de la formation contenue dans les grilles-horaires;
 - l'insertion de temps de détente pour se restaurer, se recréer, participer aux activités sportives, s'adonner à l'étude, fréquenter la bibliothèque, accéder aux multimédias;
2. privilégier, dans la mesure où le N.T.P.P. le permet, des groupes - classes à visage humain en tenant compte de la complexité de certaines options et des différents niveaux d'étude;
3. insister sur le rôle de guidance (aide aux parents et aux élèves) et de développement global de l'ensemble de la personne que jouent le Centre P.M.S. et le Conseil de classe

et sur l'importance de la Promotion de la Santé à l'école (aide à la santé et à l'hygiène physique);

4.prévoir dans le cadre des cours des informations progressives et appropriées concernant des problèmes de société et de santé physique et morale qui se posent au coeur de la vie des jeunes : drogue, alcool, sexe, solitude, santé, hygiène de vie, racisme, violence etc. ;

5.faire acquérir progressivement et de façon adaptée à travers les différentes disciplines rencontrées une méthode de travail, une technique de gestion de son temps d'études, de travail, détente, repos, curiosité intellectuelle et spirituelle;

6.être attentif à toutes les situations sociales défavorisées par la violence, le manque d'argent, l'absence de soutien culturel et aider au mieux dans la discrétion la plus totale ceux qui seraient dans l'impossibilité de participer à des activités scolaires pour raisons financières.

On relira en outre tout ce qui est contenu dans le R.E. et le R.O.I. des écoles fondamentales et secondaire pour réaliser certains des objectifs définis ci-dessus.

b. De manière ponctuelle,

1.mesures plus spécifiques au 1er Degré et aux écoles paroissiales

on visera tout particulièrement à réaliser les objectifs suivants :

- assurer une bonne transition entre le passage du Primaire au Secondaire par :
 - des rencontres de Directeurs pour établir une stratégie d'ensemble,
 - des rencontres entre instituteurs et professeurs du premier degré pour faire le point sur les acquis de base : français, mathématique, langue moderne I,
 - l'organisation d'une visite de l'école et la participation à une ou plusieurs journées de cours,
 - la prise de connaissance des contenus des cours et des programmes de la 1re année;
 - les cours en immersion linguistique.

- organiser systématiquement l'aide aux élèves en difficultés scolaires, notamment par les activités spécifiques de soutien :
 - étude dirigée en petits groupes dans des locaux séparés,
 - contacts avec le P.M.S. et l'I.M.S., le P.S.E.,
 - apprentissage du travail individuel et méthode de travail;

- prévoir une structure d'organisation d'une 3e année dans le Degré;

- utiliser la bibliothèque et les moyens audio-visuels en tant que véritables outils de formation;

- préparer le passage vers le 2e Degré par :
 - des rencontres entre les professeurs de 2e et 3e années pour faire le point sur les acquis de base,
 - des temps de réflexions sur les options du 2e Degré,
 - des visites dans les classes et ateliers,
 - une participation à des cours de 3e année pendant la 2e année.

- organiser des conseils de classe en fin de cycle et rédiger des dossiers individuels pour les élèves en année complémentaire ou en difficulté ;
- mener des actions ciblées pour sensibiliser les élèves à différents projets.

2. Mesures plus spécifiques aux 2e et 3e Degrés :

- établir des remédiations précises et ponctuelles pour les élèves en difficulté;
- conseiller à la fin de chaque année ce qui semble être la meilleure orientation possible;
- préparer le passage entre le 2e et 3e Degré par des visites dans les classes et les ateliers, par des cours suivis dans différentes options;
- insister sur l'importance de la méthode de travail et la gestion du temps d'une façon encore plus systématique au cours du 3e Degré;
- promouvoir l'utilisation systématique des moyens audio-visuels et la recherche personnelle en bibliothèque comme outils de formation aux études supérieures;
- organiser des cours de rattrapage pour élèves en difficulté, qui seraient organisés par des élèves du 3e Degré;
- encourager l'apprentissage des langues modernes par des cours en immersion linguistique.

2. Deuxième objectif : Epanouir et développer la personne.

2.1. Pour le fondamental, la vie en groupe repose sur 5 grandes lignes :

- a. aider l'enfant à s'épanouir avec ses qualités et ses défauts ;
- b. reconnaître que chaque enfant est unique et différent ;
- c. proposer les références évangéliques tout en respectant les démarches de chacun ;
- d. développer sa personnalité ;
- e. se construire avec l'aide des autres

2.2. Pour le secondaire : l'ouverture à la vie professionnelle.

- a. Pour les 1er et 2e Degrés, par delà les activités qui ont été décrites auparavant

1. utiliser toutes les informations d'orientations que peut donner le P.M.S.;

2. favoriser l'accès individuel à l'information par la fréquentation de la bibliothèque de l'école et l'utilisation d'Internet;

3. créer un groupe de "professeurs-relais" à l'écoute des problèmes des élèves ;

4. provoquer la réflexion par des rencontres avec toutes les options des 2e et 3e Degrés.

- b. Pour le 3e Degré,

1. on s'efforcera de poursuivre en l'organisant de façon plus systématique encore et sur deux ans :

- les informations données régulièrement par le C.I.O. et le P.M.S.,
- l'opération carrière organisée par le C.E.S.C. avec les Anciens de l'établissement,
- les conférences avec des représentants de toutes les professions (avocat, chef d'entreprises, électricien, plombier, médecin, notaire, etc.),
- les informations des "professeurs Relais",
- les Journées Portes ouvertes dans les Universités et les Hautes Ecoles;

2.on intensifiera :

- les contacts personnalisés avec des "actifs",
- les cours donnés par des professionnels sur un sujet donné : avocat ou notaire (questions juridiques), économiste (problèmes économiques et sociaux), etc.,
- les visites d'usines, d'entreprises, de laboratoires;

3.on responsabilisera dans leurs démarches les étudiants qui souhaitent prendre en charge leur orientation au-delà du secondaire, en sorte qu'ils y soient de véritables acteurs plutôt que des figurants;

4.on usera de la faculté prévue par le Décret (art.60.al.4) d'organiser des activités favorisant la maturation par les élèves de leurs choix de profession et d'études, en veillant à ne point perturber le bon déroulement des cours.

2.3. L'ouverture à la culture, à l'art, aux médias.

Les écoles se doivent de continuer à encourager et à promouvoir les diverses activités organisées par l'école, dans l'école et hors de l'école,

- par les professeurs :

Théâtre des Latini, Théâtre le soir, Visite de musées, de monuments
Voyages européens, Conférences, Cours d'italien, Cours de philosophie,
Jeunesses musicales, Classes de dépaysement ou voyages scolaires
etc.

- par les élèves :

Chair d'orange, atelier de peinture, Journal des élèves, Radio d'élèves
Mini entreprises, etc.

Les écoles resteront attentives à ce que ces activités soient toujours accessibles à toutes et tous sans que des raisons financières y puissent mettre obstacle.

2.4. L'ouverture à la pratique sportive par :

a. l'organisation d'activités sportives dans l'école : tournois, cross des élèves, journée sportive, etc.

b. la participation à des activités hors école dans le cadre de compétitions interscolaires.

2.5. L'ouverture à la citoyenneté belge et européenne.

Suivant leur niveau, les écoles ne manqueront pas de :

a. promouvoir la connaissance des réalités locales; histoire de la ville, ses institutions, ses industries, etc.

b. éduquer à la démocratie et au civisme à travers la découverte d'institutions et d'activités illustrant cette réalité : le conseil d'élèves, Parlementaire d'un jour, visite aux Parlements, à la Justice de Paix, Conseil communal, Avocat d'un jour, etc.

c. développer la conscience européenne par la participation à des projets européens et par l'intégration de celle-ci dans l'ensemble des cours et la vie de tous les jours.

2.6. L'ouverture à l'environnement.

En collaboration avec toutes les composantes éducatives et plus particulièrement avec le C.P.P.T., chacun devra s'efforcer notamment par une attitude et une tenue correctes, de concourir à réaliser le programme suivant :

- créer et développer le goût du beau,
- susciter et développer la volonté d'embellir et défendre les lieux dans lesquels on vit : projet COREN, mini-jardins, semaine de la propreté, etc.,
- vouloir le bien-être de tous à l'intérieur des bâtiments et dans les cours de récréation,
- être attentif à respecter chacun dans sa personne et dans son travail au quotidien.

2.7. L'ouverture au spirituel.

a. Dans le respect des convictions de chacun, les écoles paroissiales et les écoles du CESC Saint-Augustin se réclament de l'Évangile de Jésus-Christ. Ils s'efforceront de :

1. favoriser l'ouverture à l'autre

- au sein même de l'école en voulant rapprocher les élèves les uns des autres au-delà des classes sociales comme des clivages de sections ou d'options ;
- autour de soi en étant attentif à tous les démunis : personnes âgées, handicapés physique et/ou mentaux, réfugiés, S.D.F., émigrés, etc.

2. organiser au sein des établissements des activités rappelant le lien privilégié que nous avons avec l'Évangile et cela selon le niveau des élèves concernés :

- prière du matin, avant le début des cours;
- messes de classe;
- temps de réflexion sous forme de retraites, récollection ou actions sociales : ces activités sont organisées par degrés. Les retraites sont prises en charge par les élèves des classes terminales eux-mêmes, sur base de projets remis sous forme d'un cahier des charges;
- mises en évidence des grands moments de la vie liturgique : Noël, Carême, Pâques, etc.
- participations actives aux oeuvres caritatives, carême de Partage, Iles de Paix, Lépreux, Télé-vie, etc.
- pastorale scolaire pour créer un esprit chrétien et susciter des animations

b. Conscient de l'importance du rôle non seulement scolaire mais aussi spirituel qu'ils remplissent, les écoles paroissiales et le C.E.S.C. Saint-Augustin tiennent à :

- maintenir et développer les liens unissant les générations passées, présentes et futures des élèves qui lui ont été confiées afin d'entretenir la cordialité qu'ils y ont connue et la fidélité aux hautes valeurs qui leur ont été transmises. Pour le secondaire, le CESC assurera tout son concours à l'Association royale des Anciens et Anciennes élèves du Collège Saint-Augustin, ainsi qu'à sa revue *Herie et Hodie*;
- encourager les efforts de l'Association Saint-Augustin des Professeurs permettant aussi de créer des liens de convivialité et d'intégration entre nouveaux et professeurs plus anciens afin de mieux réaliser leur mission;
- seconder les associations des Parents dans leur mission de collaboration avec l'école dans un dialogue constructif respectant les droits et les devoirs de chacun.

3. Conclusion

Telles sont les grandes lignes du Projet d'Etablissement des Ecoles Paroissiales d'Enghien et des écoles du CESC Saint-Augustin. Beaucoup de choses contenues dans ce projet se réalisent déjà, d'autres sont sur le métier, d'autres encore ont déjà vu le jour, d'autres enfin se mettront en place avec l'application progressive du Décret « Missions ».

Il nous reviendra d'évaluer ce Projet d'Etablissement régulièrement et sereinement tous les ans en vue de :

- le critiquer positivement
- l'améliorer quotidiennement
- l'actualiser périodiquement.

Le projet d'établissement n'est pas tout. Il sera complété par le Règlement des Etudes et le Règlement d'ordre intérieur des écoles concernées. Il est sous-tendu par les Projet éducatif et pédagogique.

C'est la volonté commune de tous les acteurs des écoles paroissiales et du C.E.S.C. Saint-Augustin qui lui donnera vie et âme.

Il aura atteint son but avec la réussite scolaire, humaine et spirituelle des élèves.

Ce Projet d'établissement a été approuvé par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Collège Saint-Augustin et de l'ASBL EFoPE. Il a été rédigé par les membres des Conseils de Participation respectifs et approuvés par ceux-ci.

Abréviations qui peuvent apparaître dans le texte.

A.G.	Assemblée générale A.S.B.L.
C.A.	Conseil d'administration A.S.B.L.
C.E.	Conseil d'entreprise
C.El.	Conseil des élèves
C.E.S.	Centre d'Enseignement Secondaire
C.E.S.C.	Centre d'Enseignement Secondaire Catholique
C.I.	Cycle inférieur (1-2-3)
C.I.O.	Centre d'Information et d'Orientation de Louvain-la-Neuve
C.P.	Conseil de Participation
C.P.P.	Conseil de Prévention et de Protection du Travail (ancien C.S.H.E.)
C.S.	Cycle supérieur (4-5-6-7)
C.S.A.	Collège Saint-Augustin
D.I.	Degré inférieur (3-4)
D.O.A.	Degré d'Observation autonome (1-2)
DPRD2e	2e Degré Professionnel à rythme différencié
D.S.	Degré supérieur (5-6-7)
I.M.S.	Institut Médico-social (Soignies) : Santé
M.S.A.	Maison Saint-Augustin
N.T.P.P.	Nombre total de périodes professeurs
P.Educ.	Projet éducatif
P.Etab.	Projet Etablissement
P.Péda.	Projet pédagogique
P.M.S.	Centre Psycho-médico-social (Soignies) : Orientation scolaire
R.E.	Règlement des Etudes
R.O.I.	Règlement d'ordre intérieur (Règle de vie : voir journal de classe actuellement)

Groupe Professeurs relais : groupe de professeurs qui ont pris en charge l'orientation des élèves vers les études supérieures.

Groupe Etoile : Groupe de personnes qui sont à l'écoute des élèves qui souhaitent confier un problème particulier.

Table des matières

0.	Introduction	p.1
1.	Premier objectif : Favoriser la réussite scolaire. Les mesures pédagogiques seront de trois ordres	p.1
1.1.	Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Educateurs	p.1
1.2.	Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité des Enseignants	p.2
1.3.	Mesures relevant plus directement de la mission et de la responsabilité du Conseil de Participation	p.3
	De manière générale	p.3
	De manière ponctuelle	p.3
2.	Deuxième objectif : Epanouir et développer la personne	p.4
2.1.	L'ouverture à la vie professionnelle	p.4
2.2.	L'ouverture à la culture, à l'art, aux médias	p.5
2.3.	L'ouverture à la pratique sportive	p.5
2.4.	L'ouverture à la citoyenneté belge et européenne	p.5
2.5.	L'ouverture à l'environnement	p.6
2.6.	L'ouverture au spirituel	p.6
3.	Conclusion	p.7
	Abréviations qui peuvent apparaître dans le texte	p.8
	Table des matières	p.8